

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL DE AIN-DEFLA



SAISON SPORTIVE
2023/2024

BULLETIN OFFICIEL

N°21

DU 18 AVRIL 2024

SITE WEB:

WWW.LWFAINDEFLA.COM



LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION TECHNIQUE DE WILAYA**SEANCE DU 17-04-2024****Etait Présent :**

- MESSAS NOUREDDINE, Directeur Technique de Wilaya.
- KARABADJI DJAMEL , SECRETAIRE
- MAZOUZI SID ALI , MEMBRE

ORDRE DU JOUR

- 1-Examen du courrier.
- 2-Compte rendu REGROUPEMENT SELECTION.
- 3-FORMATION

1-Examen du courrier :

- Demande de Mr. Talbi mohamed concernant stage de formation FAF1.
- Fax de la ligue régionale (DTR) concernant convocation des joueurs pour la sélection régionale le samedi 13-04-2024 a chiffa.
- Fax de la DTR (ligue régionale) concernant le tableau des sélection des jeunes catégories.

2-COMPTE RENDU DU REGROUPEMENT SELECTION REGIONALE :

- Dans le cadre de préparation des différentes sélections un regroupement des catégories U-15 et U-17 sont réaliser le samedi 13-04-2024 au stade de chifa les joueurs convoque de notre wilaya .

U-17 Nés 2008 :

- **Cherief mohamed habib (crbbok)**
- **Zouatni abderahmane (skaf)**
- **Moussa merouane (ccr)**
- **Ingoulen walid (crbod)**

Le joueur CHERIEF MOHAMED HABIB (CRBBOK) n'a pas fait le déplacement avec ces partenaire pour le regroupement dont la prise en charge par la ligue de wilaya (transport et autre).

La commission technique par ces faits demande la sanction du joueurs CHERIEF MOHAMED HABIB (CRBBOK) et amende au club appliquant l'article 69 du règlement de la FAF.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

3- FORMATION :

Dans le cadre de préparation des stages de formation d'entraîneurs FAF1 et FAF2 (S2) 2^{ème} regroupements prévu pour le moi de MAI .

La direction technique de wilaya informe les stagiaires du 1^{er} regroupement (s1) de bien vouloir s'approche de la ligue de football pour le versement du montant de participation (15.000,00DA) quinze mille avant le 28-04-2024.

4- DIVERS :

- Toute information contacter la ligue de wilaya ou le DTW sur :

027-60-54-37.

07-72-94-74-63.

07-70-37-88-67.

- Toute convocation a la sélection doit être respecter faute de quoi l'application des règlement de la FAF .



LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

COMMISSION DE DISCIPLINE**SEANCE DU 14/04/2024****ETAIENT PRESENTS :**

Mms :-**BOUZEKAR Mansour, Président**
-GOUASMI Benyoucef, Secrétaire
-DJEZZAR Ali, Membre

TRAITEMENT DES AFFAIRES :**BILAN**

DESIGNATION DES AFFAIRES	HONNEUR	Pré-Honneur	JEUNES	TOTAL
AFFAIRES	05	02	06	13
AVERTISSEMENTS	15	10	13	38
EXPULSIONS	01	00	05	06
CONTESTATIONS DE DECISION	01	02	00	03
CONDUITES INCORRECTES	00	02	00	02
DIRIGEANTS SIGNALES	01	01	00	02
AMENDES	15.000,00	16.000,00	6.000,00	37.000,00

CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR SENIORS DU 12 et 13 Avril 2024.**Affaire N°135 : Rencontre/ IRBA (El-Abadia) VS CRBAL (Ain-Lechiakh) en Séniors du 12/04/2024.**Joueurs Avertis : (05)

-BENHADJ-DJILALI Djamal Lic N°23W44J0335 Club IRBA -----C.A.S
 -ALLALI Fethenour Lic N°23W44J0338 Club IRBA -----Jeu Dangereux
 -SLAH Mohamed Lic N°23W44J0334 Club IRBA -----Jeu Dangereux
 -HARIZI Mohamed-Amine Lic N°23W44J0302 Club CRBAL -----C.A.S
 -BOUDERBALA Abdelkader Lic N°23W44J0225 Club CRBAL -----C.A.S

Affaire N°136: Rencontre/ CSAT (T.I.Ziyad) VS CRBAT (Ain-Torki) en Séniors du 12/04/2024.Joueurs Avertis : (02)

-BENHENNOUR M'hamed Lic N°23W44J0374 Club CRBAT -----C.A.S
 -SETTI Hocine Lic N°23W44J0051 Club CSAT -----C.A.S

Affaire N°137: Rencontre/ MBTZ (Tacheta) VS OM (Miliana) en Séniors du 12/04/2024.Joueurs Avertis : (02)

-BETTAHER Fethi Lic N°23W44J0241 Club MBTZ -----C.A.S
 -SOUACI Salim Lic N°23W44J0429 Club MBTZ -----C.A.S

Affaire N°138: Rencontre/ OMSL (Sidi-Lakhdar) VS USD (Djelida) en Séniors du 13/04/2024.

OMSL Sidi-Lakhdar : CHELOUL Ilyes Lic N°23W44J1169-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire FAF N°02 du 09/11/2023.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Joueurs Avertis : (03)

- SEGHIR-MOH Karim Lic 23W44J0407 Club OMSL -----C.A.S
- BENMEHDIA Rachid Lic N°23W44J0574 Club OMSL -----C.A.S
- BOURENANE Aymene Lic N°23W44J0224 Club USD -----C.A.S

Dirigeant Signalé: (01)

-BELAZRI Hicham Lic N° 23W44E0022 Club OMSL-Insulte envers officiels (Arbitre et Délégué)-Six (06) mois fermes de suspension de toute fonction officielle+ Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars (Art/112/RG/FAF) après la fin de la sanction parue sur le BO N°14 du 29/02/2024.

Affaire N°139: Rencontre/ CRBOD (O.Djemaa) VS CRBAS (Ain-Sultane) en Séniors du 12/04/2024.

Joueur Exclu : (01)

-BOURZAMA Yacine Lic N°23W44J0406 Club CRBOD (Oued-Djemaa)-Cumul de Cartons (CAS+CAS)-Un (01) match ferme de suspension (Art/103/RG/FAF).

Joueurs Avertis : (03)

- GHENNAM Bilel Lic N°23W44J0420 Club CRBOD -----C.A.S
- ALI-BOUREGAA Mohamed Lic N°23W44J0346 Club CRBAS ----C.A.S
- BENFRIHA Youcef Lic N°23W44J1858 Club CRBAS -----C.A.S

CHAMPIONNAT DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS DU 12 ET 13 AVRIL 2024.

Affaire N°140 : Rencontre/ RCAM (Mekhatria) VS CRBK (Khemis) en Séniors du 12/04/2024.

RCAM Mekhatria : AMROUCHE Mohamed Lic N°23W44J1195-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 02 du 09/11/2023.

RCAM Mekhatria : KLITINE Abdenour Lic N°23W44D0006 Secrétaire du Club-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

CRBK Khemis : SAIDI Benmira Lic N°23W44J0018-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

Joueurs Avertis : (07)

- MELLOUK Mohamed Lic N°23W44J1528 Club RCAM -----Jeu Dangereux
- DAOUDI Nabil Lic N°23W44J1207 Club RCAM -----Jeu Dangereux
- BAHA Khalil Lic N°23W44J1204 Club RCAM -----Jeu Dangereux
- ZOUGGARI Mohamed Lic N°23W44J0059 Club CRBK -----C.A.S
- KELFAT Mohamed Lic N°23W44J0020 Club CRBK -----Jeu Dangereux
- BOURORGA Mohamed-Hichem Lic N°23W44J0021 Club CRBK -----Jeu Dangereux
- ALEM Salaheddine Lic N°23W44J0016 Club CRBK -----Jeu Dangereux

Amende de Cinq Cent (500,00) Dinars au Club RCAM Mekhatria pour conduite incorrecte (Art/130/RG/FAF).

Amende de Cinq Cent (500,00) Dinars au Club CRBK El-Khemis pour conduite incorrecte (Art/130/RG/FAF).

Affaire N°141 : Rencontre/ ESB (Sidi-Bouabida) VS CAA (El-Attaf) en Séniors du 13/04/2024.

Joueurs Avertis : (03)

- MADAOUI Adel Lic N°23W44J1542 Club ESB -----C.A.S
- MELIHI Islam Lic N°23W44J0695 Club CAA -----C.A.S
- TABET KOURMI Abderahmane Lic N°23W44J0840 Club CAA ----C.A.S

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

REGULARISATION DISCIPLINAIRE N°01/2024

Vu la demande de régularisation de sanction disciplinaire du Club SCM Miliana du joueur MELLAKHI Mohamed Licence N°23W44J0184.

*Attendu que le joueur MELLAKHI Mohamed a reçu Quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées durant la phase retour comme suit :

Nbre Avert	Date	Rencontres	N°BO	N° Affaire	Catégorie	Journée	Type d'inf
1ère Av	23/02/2024	SCM-OMSL	14	88	Séniors	14ème	C.A.S
2ème Av	08/03/2024	IRBA-SCM	16	108	Séniors	17ème	J/D
3ème AV	22/03/2024	CRBAT-SCM	18	121	Séniors	19ème	J/D
4ème AV	30/03/2024	SCM-OM	19	129	Séniors	20ème	C.A.S

*Attendu que le joueur MELLAKHI Mohamed devra purger sa peine au cours de la rencontre de la 21ème journée (USD-SCM du 05/04/2024) qui suit le quatrième (04) avertissement.

*Attendu que le joueur MELLAKHI Mohamed a participé à la rencontre USD-SCM du 05/04/2024.

*Attendu que le joueur MELLAKHI Mohamed a enfreint aux règlements généraux de la FAF.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DECIDE :

Un (01) match de suspension en sus de la sanction initiale (soit 01+01=02)-Deux (02) matchs fermes de suspension à compter du 18/04/2024 (Art/134/RG/FAF).

Reprise affaire N°127 BO N°19 du 04/04/2024-Rencontre CRBAS-CRBEA du 06/04/2024.

Insulte envers arbitre directeur.

*Attendu que monsieur TALES Toufik, Secrétaire du Club CRBAS Ain-Sultane Lic N°23W44D00015 a été auditionné devant la commission de discipline en date du 14/04/2024.

Attendu que ce dernier était suspendu de toute fonction officielle parue sur BO N°15 du 07/03/2024 suivant affaire N°106 d'une sanction de Six (06) mois fermes de suspension.

Attendu que monsieur TALES Toufik a enfreint aux règlements généraux de la FAF.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE :

Monsieur TALES Toufik, Secrétaire du Club Lic N°23W44D00015 Club CRBAS Ain-Sultane-Insulte envers Officiel (Arbitre Directeur)-Six mois (06) mois fermes de suspension de toute fonction officielle + Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00) Dinars (Art/112/RG/FAF) après la fin de la sanction parue sur BO N°15.

CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES DU 13/04/2024.

AFFAIRE N°75 : Rencontre/ IRBA (El-Abadia) VS CRBEA (El-Amra) du 14/04/2024.

Joueur Exclu EN U17 : (01)

-GUETNI Zakaria Lic N°23W44J1057 Club CRBEA –Cumul de cartons(AJ+CAS)-Un (01) match de suspension ferme (Art/87/RG/FAF).

Joueurs Avertis : (03)

-KEROUCI Younes Lic N°23W44J1035 Club IRBA -----Jeu Dangereux

-BOUHARAOUA Abdelmoumene Lic N°23W44J1028 -----Anti jeu

-CHERIEF Mohamed-Islam Lic N°23W44J1029 -----Jeu Dangereux

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Joueurs Exclu en U19 : (02)

-ENSAAD Djilali Lic N°23W44J0788 Club IRBA El-Abadia-Insulte envers Arbitre-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Mille Cinq Cent (1.500,00)-(Art/94/RG/FAF/Jeunes).

-TARFA Abdelaziz Lic N°23W44J0791 Club IRBA El-Abadia- Insulte envers Arbitre-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Mille Cinq Cent (1.500,00)-(Art/94/RG/FAF/Jeunes).

Joueurs Avertis : (02)

-NAGA Ilyas Lic N°23W44J0777 Club IRBA -----Anti Jeu

-CHAFA Abdelmalek Lic N°23W44J Club CRBEA -----C.A.S

Affaire N°76: Rencontre/ CMBA (Aribs) VS OMSL (Sidi-Lakhdar) du 13/04/2024.

Joueurs Avertis en U17 : (02)

-DJOADJA Abdelmadjid Lic N°23W44J0638 Club OMSL -----C.A.S

-MOHAMED-BOUZIANE Abderahim Lic N°23W44J1317 Club CMBA -----C.A.S

Affaire N°77: Rencontre/ OM (Miliana) VS CRBK (Khemis) du 13/04/2024.

Joueurs Avertis : (03)

-FRAH Abderaouf Lic N°23W44J1461 Club CRBK -----C.A.S

-BENSAID Ayoub Lic N°23W44J1359 Club CRBK -----C.A.S

-MATMAR AIDH Abderrakib Lic N°23W44J0458 -----Anti Jeu

Affaire N°78: Rencontre/ CSAT (T.I.Ziyad) VS CRBOC (O.Chorfa) du 13/04/2024.

Joueur Averti : (01)

-MATARI Yehya Lic N°23W44J0922 Club CSAT -----C.A.S

Affaire N°79: Rencontre/ CRBBOK (B.O.Khelifa) VS CRBAS (Ain-Sultane) du 13/04/2024.

Joueurs Exclus : (02)

-BAGHDIR Mohamed-Amine Lic N°23W44J1870 Club CRBAS-Insulte envers arbitre-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Mille Cinq Cent(1.500,00)Dinars (Art/94/RG/FAF/Jeunes).

-KOUHAS Oussama Lic N°23W44J1864 Club CRBAS-Insulte envers arbitre-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Mille Cinq Cent(1.500,00) Dinars (Art/94/RG/FAF/Jeunes).

Affaire N°80: Rencontre/ CRBAL (AIN LECHIAKH) VS NRBBIR (BIR BOUCHE) du 13/04/2024.

JOUEURS AVERTIS : U-17

-YAGOUBI ABDELMALEK LIC N° 23W44J1083 CLUB CRBAL _____ C.A.S

-BELAZZA AISSA LIC N° 23W44J1685 CLUB NRBBIR _____ C.A.S

« DIRECTION TECHNIQUE DE WILAYA »

Affaire Disciplinaire N°01/2024.

Joueur : CHERIEF Mohamed-Habib Errahmane Lic N°23W44J1127 du 06/04/2024 en catégorie U17.

Vu la convocation du joueur pour la sélection de la catégorie U17 en date du 13/04/2024 à CHIFA.

Vu l'absence du joueur à ce regroupement.

Vu la non justification de cette défection par le club du CRBBOK ou du Joueur concerné.

Vu le rapport du Directeur Technique de Wilaya pour constatation de l'absence.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

En application de l'article 69-Obligations des joueurs sélectionnés du règlement des championnats de football des catégories des jeunes.

PAR CES MOTIFS LA COMMISSION DECIDE

Un (01) An de suspension ferme au joueur CHERIEF Mohamed-Habib-Errahmane Lic N°23W44J1127 + Amende de Dix Mille (10.000,00) au club CRBBOK (Bir-Ould-Khelifa (Art/69/RG/FAF/Jeunes) 2ème Infraction.

Le Secrétaire,
B.GOUASMI

Le Président,
M.BOUZEKKAR



LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION ORGANISATION SPORTIVE**SEANCE DU 16/04/2024****Etaient presents:**

Mr: MAZOUZI DJILALI
 Mr: CHERIEF MOHAMED
 Mr: HAFNAOUI MHAMED

PRESIDENT
 SECRETAIRE
 MEMBRE

ORDRE DU JOUR:**HOMOLOGATION 22eme(Journée) Honneur séniors**

- CSAT (02) / CRBAT (00)
- CRBOD (03) /CRBAS(01)
- OMSL (00) /U S D(02)
- CRBEA :Exempt
- S C M(06) / CMBA(01)
- MBTZ(04) / OM (02)
- IRBA(01)/ CRBAL(01)

CLASSEMENT HONNEUR SENIORS 22ème journée Sous Toutes Reserves

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION	
1	S C M	54	21	17	03	01	71	13	+58		
2	U S D	46	20	14	04	02	53	19	+34		
3	CRBEA	44	20	13	05	02	46	16	+30		
4	CMBA	39	20	12	03	05	36	28	+08		
5	IRBA	31	20	08	07	05	34	21	+13		
6	MBTZ	30	21	09	03	09	41	47	-06		
7	OMSL	29	21	08	05	08	38	32	+06		
8	CRBAL	19	20	08	04	08	27	36	-09	09Pts	
9	CRBOD	14	21	06	02	13	34	59	-25	06Pts	
10	OM	13	20	03	04	13	22	46	-24		
11	CSAT	10	20	04	00	16	27	55	-28	02Pts	
12	CRBAT	05	20	04	02	14	29	64	-35	09Pts	
13	CRBAS	02	20	03	04	13	23	45	-22	11Pts	
14	CRBH	Forfait Général									

HOMOLOGATION 1ere(Journée)PRE Honneur séniors PLAY OFF

- RCAM (02) / CRBK (02)
- ESB(01) / CAA(03)

CLASSEMENT P/HONNEUR (S) 1ère journée (Sous Toutes Reserves)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	CAAttaf	03	01	01	00	00	03	01	+02	

SIEGE : STADE CHAHID KHELLAL ABD EL KADER - AIN DEFLA

TEL/FAX : 027-60-54-37/027-60-53-12

E-MAIL: LIGUEAINDEFLA2018@GMAIL.COM

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

2	RCAM	01	01	00	01	00	02	02	00	
3	CRBK	00	01	00	01	00	02	02	00	01Pt
4	ESB	00	01	00	00	01	01	03	-02	

HOMOLOGATION DE LA 10^{ème} journée (JEUNES).

GROUPE (A)

RENCONTRES	U 15	U17	U19
IRBA / CRBEA	01 / 00	02 / 03	02/03
RCAM / IRBAB	IRBAB amoindri	02 /01	08 /00
CAA / MBTZ	RENV	RENV	RENV

GROUPE (B)

RENCONTRES	U 15	U17	U19
CMBA / OMSL	03 / 00	02 / 00	00/02
CRBAT / CRBBEK	Abs CRBBEK	02 /00	Abs CRBBEK
U S D / SC M	RENV	RENV	RENV
OM / CRBK	01 /02	CRBK Abandon terrain	Abs CRBK

GROUPE (C)

RENCONTRES	U 15	U17	U19
CSAT / CRBOC	CRBOC amoindri	CSAT amoindri	00/00
CRBAL / NRBBir	CRBAL amoindri	06 /01	Abs NRBBir
CRBBOK/ CRBAS	04 /00	08 /01	04 /00

TRAITEMENT DES AFFAIRES (JEUNES)

AFFAIRE N°062/RENCONTRE : RCAM/IRBAB(U15) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à El Amra.

-Attendu que les équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par le nombre réduit de l'équipe IRBAB(moins de onze)

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté le fait moins de onze joueurs pour l'équipe IRBAB et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

- Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAB en attribuant le gain du match à l'équipe RCAM qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).
- Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe IRBAB 1ère infraction.

AFFAIRE N°063/RENCONTRE :CRBAT/CRBBEK(U15) du 13/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Ain torki.
- Attendu que l'équipe du CRBAT et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulementde la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBBEK et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe CRBAT qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).
- Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBBEK 2ème infraction.

AFFAIRE N°064/RENCONTRE :CRBAT/CRBBEK(U19) du 13/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Ain torki.
- Attendu que l'équipe du CRBAT et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulementde la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBBEK et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe CRBAT qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBBEK 10ème infraction.

AFFAIRE N°065/RENCONTRE :OM/CRBK(U17) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Miliana.

-Attendu que les officiels signalent l'arrêt de la partie motivé par l'abandon de l'équipe CRBK à la 78 é minute de jeu.

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBK et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe CRBK en attribuant le gain du match à l'équipe OM qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBK 2ème infraction.

AFFAIRE N°066/RENCONTRE :OM/CRBK(U19) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Miliana.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la partie motivé par l'absence de l'équipe CRBK .

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBK et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe CRBK en attribuant le gain du match à l'équipe OM qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBK 3ème infraction.

-Après trois (03) infractions ,défalcation d'un point à l'équipe séniore.

-1ère infraction :USD/CRBK le 26/12/2023.

-2ème infraction :CMBA/CRBK le 30/12/2023.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-3ème infraction :OM/CRBK le 13/04/2024.

AFFAIRE N°067/RENCONTRE : CSAT/CRBOC(U15) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Tarik.

-Attendu que les équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par le nombre réduit de l'équipe CRBOC(moins de onze)

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté le fait moins de onze joueurs pour l'équipe CRBOC et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe CRBOC en attribuant le gain du match à l'équipe CSAT qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBOC 3ème infraction

AFFAIRE N°068/RENCONTRE : CSAT/CRBOC(U17) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Tarik.

-Attendu que les équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par le nombre réduit de l'équipe CSAT(moins de onze)

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté le fait moins de onze joueurs pour l'équipe CSAT et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe CSAT en attribuant le gain du match à l'équipe CRBOC qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CSAT 4ème infraction.

AFFAIRE N°069/RENCONTRE : CRBAL/NRBBir(U15) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Ain lechiakhe.

-Attendu que les équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par le nombre réduit de l'équipe CRBAL(moins de onze)

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté le fait moins de onze joueurs pour l'équipe CRBAL et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAL en attribuant le gain du match à l'équipe NRBBir qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe CRBAL 3ème infraction

-Défalcation d'un point à l'équipe sénior du club CRBAL.

-1ère infraction : CRBBOK/CRBAL le 27/01/2024

-2ème infraction :CRBAL /CRBOC Le 24 /02/2024

-3ème infraction :CRBAL /NRBBir Le 13 /04/2024

AFFAIRE N°070/RENCONTRE : CRBAL/NRBBir(U19) du 13/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels(arbitre et délégué).

-Attendu que la rencontre était programmée le 13/04/2024 à Ain lechiakhe.

-Attendu que l'équipe CRBAL et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulementde la rencontre motivé par l'absence de l'équipe NRBBir.

-Attendu qu'après attente du délai réglementaire,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe NRBBir et annula la rencontre.

-Conformément aux articles 55et56 RG/FAF.

-Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

-Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe NRBBir en attribuant le gain du match à l'équipe CRBAL qui marque trois (03) points et un score de trois(03)but à zéro(00).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-Amende de quinze milles(15.000, 00) dinars à l'équipe NRBBir 1ère infraction

LE PRESIDENT

D.MAZOUZI

LE SECRETAIRE

M.CHERIEF

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**Séance du 16-04-2024****Etaient présents: MR.HADJ SADOK MOHAMED, DAF
MR.BENGOUFA ABD EL MALEK, SECRETAIRE****La séance fut ouverte à 10h00****Ordre du jour:****1- Etat des recouvrements des amendes**

CLUBS	CAT	B.O	DATE	RENCONTRE	N°-AFFAIRE	COM	MONTANT EN DA
OMSL	S	21	18-04-2024	OMSL - USD	138°	Discipline	10.000.00 DA
RCAM	S	21	18-04-2024	RCAM - CRBK	140°	Discipline	10.500.00 DA
CRBK	S	21	18-04-2024	RCAM - CRBK	140°	Discipline	5.500.00 DA
CRBAS	S	21	18-04-2024	CRBAS - CRBEA	R* 127	Discipline	5.000.00 DA
IRBA	J	21	18-04-2024	IRBA - CRBEA	75°	Discipline	3.000.00 DA
CRBAS	J	21	18-04-2024	CRBBOK - CRBAS	79°	Discipline	3.000.00 DA
CRBBOK	J	21	18-04-2024	SELECTION	01°	D.T.W	10.000.00 DA
IRBAB	J	21	18-04-2024	RCAM - IRBAB	62°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	J	21	18-04-2024	CRBAT - CRBBEK	63°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	J	21	18-04-2024	CRBAT - CRBBEK	64°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBK	J	21	18-04-2024	OM - CRBK	65°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBK	J	21	18-04-2024	OM - CRBK	66°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBOC	J	21	18-04-2024	CSAT - CRBOC	67°	D.O.S	15.000.00 DA
CSAT	J	21	18-04-2024	CSAT - CRBOC	68°	D.O.S	15.000.00 DA
CRBAL	J	21	18-04-2024	CRBAL - NRBBIR	69°	D.O.S	15.000.00 DA

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

NRBBIR	J	21	18-04-2024	CRBAL - NRBBIR	70°	D.O.S	15.000.00 DA
--------	---	----	------------	----------------	-----	-------	--------------

Très Important

**Les amendes parues sur le présent bulletin officiel N°21 Du 18/04/2024.
Doivent être payées avant le 28mai 2024.**

**Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 133 des RG/FAF:
(Edition 2018),Parues au bulletin officiel N°21 Du 18-04-2024 payables au plus tard le
28-05-2024.**

**Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30)
jours à compter de la date de notification.**

**Passé le délai de (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement
sous huitaine, la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du
club fautif.**

**Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en
cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de
ses dettes envers la ou/les ligues concernées.**

La séance fut levée à 12h00

**LE SECRETAIR,
A.BENGOUFA**

**LE DAF,
M.HADJ SADOK**